



TOURNOI SENIORS 26 MAI 2019

Niveau département & région

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Dossier d'inscription à retourner **impérativement** avant le **1 MAI 2019** à l'adresse suivante:

MSMBASKET – Commission tournois

Chez Sarah LE DONGE COLIN

10 rue Henri Barbusse 29600 ST MARTIN DES CHAMPS.

Tournois.msmbasket@gmail.com / www.msmbasket.fr /

Sarah LE DONGE COLIN, Responsable tournoi séniors 06.65.32.02.22

Siège Social : MSMBASKET Chez Christina BELLEC 1 Rue des Bruyères 29600 MORLAIX ☎: 06 67 71 12 88 (Secrétaire)

Fiche d'inscription :

Nom du club :

Personne à contacter :

Téléphone :

Email :

CHAMPIONNAT	<ul style="list-style-type: none">○ <i>Séniors filles</i>○ <i>Séniors Gars</i>
<u>Nom des joueurs</u> <u>+ N° de licence :</u>	<ol style="list-style-type: none">1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.
<u>Nom du coach &</u> <u>son adresse e-</u> <u>mail :</u>	

- Aucun engagement ne pourra être accepté sans le chèque d'inscription, le chèque doit être fournis dans le dossier d'inscription.
- Une décharge ainsi qu'un **certificat médical mentionnant l'autorisation de pratiquer le basket en compétition** de moins de 3 mois pour les non licenciés.
- Une **copie d'assurance de responsabilité civil** pour les non licenciés.
- Précisez le nombre d'équipes engagées par catégories.
- Présentation des licences obligatoire pour les licenciés au premier match.
- Présentation des documents ci-dessus indiqués pour les non licenciés avant le premier match ou les envoyer au préalable par e-mail.
- Engagement de 15 € > Espèce ou chèque à l'ordre du MsmBasket. (Chèque encaisser même en cas de désistement).

DROIT A L'IMAGE: Votre inscription au tournoi autorise expressément les dirigeants du Morlaix Saint Martin Basket, ainsi que leurs ayants - droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENT DU TOURNOI

1. Les équipes seront réparties par poules.
2. Tous les joueurs doivent avoir une licence ou avoir présenté un certificat médical de moins de 3 mois avec la mention “autorise Monsieur ou Madame X à pratiquer le basket en compétition” et la copie de l’assurance en responsabilité civil pour les non licencié les joueurs jouant en niveau national ne sont pas acceptés.
3. Seuls les joueurs(es) inscrits(es) sur la première feuille de match pourront participer à la suite de la compétition. Une équipe se présentant au coup d’envoi avec moins de cinq joueurs sur le terrain aura match perdu par forfait.
4. Phase Préliminaire :
 - Changements de joueurs(es) sur coup de sifflet de l’arbitre - Le temps de jeu sera de 1 x 10 minutes (chrono arrêté seulement sur lancers-francs). - Un temps-mort possible. - Toute équipe ne se présentant pas dans les 2 minutes suivant l’horaire fixé aura match perdu par forfait.
5. Tout joueur pénalisé de 3 fautes personnelles sera éliminé pour la rencontre en cours. Une faute technique entraîne l’exclusion du match, deux fautes techniques sur l’ensemble du tournoi entrainera l’exclusion du joueur pour le reste du tournoi.
7. Règle des deux lancers-francs applicable dès la 5ème faute d’équipe.
8. Au terme de la première phase, il sera établi un classement par poules :
Match gagné = 3 points Match égalité = 2 points Match perdu = 1 point Match forfait = 0 point
En cas d’égalité au classement des éliminatoires, les équipes seront départagées :
Si Deux équipes à égalité: au goal average particulier, puis au goal average général.

Si Trois équipes à égalité: goal average général, puis meilleure attaque.

9. Les match de 1/2 finales - Même règle que les matchs de poules - 1x10 mn - Prolongation de 3 mn si égalité (autant de fois que nécessaire)

10. Les finales

- 2x6 minutes avec un temps-mort par match arrêt du chrono sur chaque coup de sifflet- 3 fautes personnelles ou techniques éliminatoires.

- Règle des 2 lancers francs à partir de la 5ème faute d'équipe - 1 temps mort autorisé par mi-temps.- Pause de 3 minutes à la mi-temps.- Egalité, prolongation de 3 mn

- L'arbitre touché la balle sur coup de sifflet

11. Les règles non précisées sont celles en vigueur à la FFBB.

12. Chaque équipe est tenue de présenter un arbitre et d'assurer les arbitrages pour lesquels elle est désignée sous peine d'être pénalisée d'un handicap de 3 points au classement de sa poule.

13. Le fait, pour une association, de participer à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

14. Pour tout point non prévu au présent règlement et qui entraînerait un litige, l'avis du comité d'organisation sera déterminant et sans appel.

Décharge de responsabilité

Je Soussigné(e) décharge de toute responsabilité par la présente lettre le club du Morlaix Saint Martin Basket lors du tournoi séniors qui se déroule le dimanche 26 Mai 2019.

Je m'engage à donner un certificat médical de moins de 3 mois avec la mention « autorise Monsieur ou Madameà pratiquer le basket en compétition » ainsi que la copie de mon assurance en responsabilité civile.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux entraînements.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du tournoi et y adhère.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant ces entraînements.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité et la non présentation des documents demandés sera un motif de refus du Morlaix Saint Martin Basket à ma participation au tournoi.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le :.....

Signature :